

« UN FUTUR POUR LA CULTURE »

Les 4 préoccupations de la Fédération du Théâtre-Action

1. À PROPOS DES DROITS CULTURELS : LA DÉMARCHE SEMI SÉCULAIRE DU THÉÂTRE-ACTION

La Déclaration de politique communautaire, puis la Ministre de la culture à plusieurs reprises, ont évoqué - avec chaque fois d'avantage d'insistance - **la mise en place d'une politique culturelle fondée sur l'implémentation des droits culturels.**

Dans le Rapport du Groupe de réflexion (GR) invité par la Ministre à débattre d'un « Futur pour la Culture », les droits culturels deviennent « la boussole » de son « redéploiement ». Toutefois ils y sont présentés comme des projets "à la marge", à développer dans une "vision à long terme" qui n'existerait pas à ce jour.

Or **la démarche du théâtre-action répond précisément aux critères les plus exigeants en matière d'effectivité des droits culturels.** Tant dans ses ateliers de création théâtrale collective que dans la diffusion de ses créations, propres et d'ateliers, le plus souvent dans les « tiers lieux » les plus proches d'une population très généralement absente de la vie culturelle.

Si cette démarche – s'adaptant à l'évolution de la société - s'exerce depuis un demi-siècle " à la marge" de la dominance culturelle, sa marginalité dans les budgets de la culture ne l'a pas empêchée de produire plus de 4000 créations collectives dont la toute grande majorité en ateliers, atteignant, répartis sur 50 ans et aujourd'hui 20 compagnies, une moyenne annuelle de 120000 spectateurs.

Les disciplines qui participent pour l'essentiel à l'art dramatique professionnel se définissent par leur public : jeune ou adulte. Le théâtre-action qui s'adresse tout autant à ces publics s'est prêté à cette pratique administrative dans l'Arrêté qui détermine sa mission, qui, sur ce plan, a utilisé le terme en usage dans l'Éducation permanente, de *publics défavorisés*.

Cette formulation de nature administrative ne décrit que de manière sommaire et, de surcroit, en la stigmatisant, chaque personne avec qui travaille le théâtre-action, et dont il perçoit certes la situation de précarité, d'inégalité, de pauvreté, d'exclusion, ... mais dont il voit d'abord la richesse humaine, la présence dans le monde, le potentiel d'invention culturelle.

La société des hommes crée en permanence et banalise tout aussi vite des discriminations qui affectent des franges aujourd'hui croissantes - le COVID 19 aidant - de la population : les migrants climatiques et les personnes âgées des maisons de repos en sont de récents exemples.

Elles changent de nom, de formes, de publics. Le langage théâtral tel que le pratique le théâtre-action permet à ceux qui subissent ces discriminations de les rendre visibles de manière sensible par le langage théâtral, auquel ils apportent leur imaginaire, leur part de vie et leur humanité.

L'expérience du théâtre-action lui donne une connaissance inusitée des obstacles que rencontre cette participation à la réinvention de l'art dramatique. Obstacles budgétaires, administratifs, idéologiques - une certaine vision patrimoniale de la culture.

Il est indispensable d'inscrire, pour les dépasser dans un but de redéploiement de la culture, les orientations du Rapport du GR dans les **critères d'analyse des demandes d'aides publiques** et dans les outils juridiques – contrats programmes, aides au projet,...- qui les affecteront davantage aux pratiques donnant toute leur place à l'effectivité des droits culturels.

2. THÉÂTRE ACTION ET MÉDIATION

Les médiateurs sont, la plupart du temps, des personnes chargées d'informer, d'expliquer et de manière générale rapprocher et créer des liens entre les œuvres proposées par les lieux officiels de la culture et les publics qui ne s'y rendent pas spontanément. Des projets de recherche européens de la fin des années 90 avaient même élaboré des théories à propos de la « distance » entre une œuvre artistique et le public.

Aujourd'hui, la fonction des médiateurs vise souvent à réduire ce fossé entre la programmation d'un opérateur culturel et les écoles, les associations voire les habitants tout proches, les voisins du théâtre, du musée ou du centre culturel. Les compagnies de théâtre-action, même si elles vivent souvent en interdépendance avec les différents lieux culturels (on se passe difficilement de structures équipées), ne considèrent pas ce fossé de la même manière.

Pour les artistes de théâtre-action, qui se définissent depuis toujours à la fois comme artistes et animateurs, les dimensions sociale et culturelle de leur positionnement dans la cité se confondent. Au sein des compagnies de théâtre action, il n'y a pas les artistes créateurs d'un côté et les médiateurs réparateurs de fracture sociale de l'autre. Pour nos compagnies, le théâtre n'est pas un phénomène dont les gens devraient réapprendre les codes.

Le théâtre est vieux comme l'humanité : il faut avant tout le vivre, le créer collectivement et le donner en partage aux publics, pas l'expliquer. Pour le théâtre action, l'essentiel est ailleurs, il s'agit d'aller vivre le théâtre avec les gens là où ils trouvent, de les intégrer aux processus de création artistique, de raconter des histoires qui les concernent et les aident à mieux comprendre les différentes facettes de notre société.

L'essentiel n'est pas d'aider à remplir les salles de spectacles avec ceux qui n'y mettent jamais les pieds, mais d'abord de **réintégrer le théâtre dans la vie quotidienne des gens, comme un droit fondamental, avec une attention particulière pour les publics qui manquent de contacts réguliers avec le théâtre et l'art en général, ceux que l'industrie culturelle maintient dans un rôle de simples consommateurs.**

Nous œuvrons pour que ce mode élémentaire d'expression retrouve une place dans leur vie et leur permette de faire entendre leur voix. Après tout, le théâtre est-il autre chose que le prolongement artistique de cette capacité de jouer, de mettre en jeu la vie, capacité inhérente à chaque être humain depuis sa plus petite enfance ? C'est pourquoi demander, dans les rapports d'évaluations, aux compagnies de théâtre-action quelle a été la part de médiation de leur travail n'a pas vraiment de sens.

Le terme de **médiation** s'applique généralement à des pratiques destinées à combler le *fossé* entre les productions artistiques et une population qui ne s'y reconnaît pas et ne se retrouve pas dans leurs publics. Ces pratiques conduisent à accomplir un des premiers objectifs des droits culturels : l'accès aux produits culturels, soutenu par la démocratisation de la culture. La démocratie culturelle a conduit au second objectif : la participation des gens aux diverses formes de l'invention culturelle et artistique et, le cas échéant, aux décisions qui le concernent en ce domaine.

Ce *fossé* est le résultat d'une histoire, mais n'est pas une fatalité : pour le théâtre-action qui participe à ces politiques depuis un demi-siècle, la médiation fait partie du processus participatif qui met en application les droits culturels des participants, de l'amont à l'aval de la création de l'œuvre, et à sa diffusion dont le public, sans quelque « fossé » à franchir, participe à l'œuvre qu'il fait sienne.

3. L'EMPLOI ET LA FORMATION DANS LE THÉÂTRE-ACTION

3.1 La permanence de l'emploi

Le secteur du théâtre-action bénéficie actuellement d'une pérennité des emplois grâce aux subventionnements accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les aides de la Région Wallonne et d'Actiris en Région bruxelloise. La forme de contrat la plus courante est le CDI et la majorité des travailleurs sont engagés à temps plein.

Il est primordial de perpétuer cette voie lors du renouvellement des contrats-programme. Outre l'aspect sécurisant pour les travailleurs, **garantir des contrats de travail permanents, c'est renforcer la continuité du travail de création théâtrale de nos publics**, dont il est important de rappeler le caractère souvent impermanent.

Le suivi des publics est tout aussi primordial : un même animateur sur une période longue, et l'acquisition de savoirs artistiques par la participation à un même atelier pendant plusieurs années, permettent d'apporter des savoirs et de la permanence à des personnes vivant souvent des situations destructrices et des vies éclatées.

C'est également les sécuriser et installer une relation de confiance et des perspectives d'épanouissement individuel et collectif indispensable à la création collective : confiance, estime et valorisation de soi, émergence des imaginaires individuels et collectifs, travail sur le rapport à l'autre, croire en ses compétences et apprendre à coopérer, à avancer avec le collectif comme force commune.

Cette permanence est en outre indispensable à la mise en place de projets sur le long terme permettant aux publics de se projeter dans une vision dépassant un quotidien les confrontant le plus souvent à l'urgence et à l'incertitude du lendemain.

3.2 La formation à l'emploi de comédien animateur de théâtre action

L'emploi de comédien-animateur demande une formation qui n'existe pas en tant que professionnelle et reconnue. Elle se construit cependant, dans le compagnonnage de long terme et le transfert d'acquis au sein d'une compagnie, la confrontation au travail de terrain et la relation avec les publics.

Des formations structurées mises en place par les compagnies, subsiste toutefois la formation à la création collective (CREACOL). Dispensée par des comédiens-animateurs des compagnies de théâtre-action, elle a pour objectif de transmettre les pratiques et les valeurs du théâtre-action à des personnes qui travaillent ou souhaitent travailler dans des institutions culturelles ou sociales dans

lesquelles elles pourront développer ces pratiques, en complément ou en approfondissement de leurs modes d'intervention.

Ce manque de **formation structurée reconnue et subventionnée de manière continue** rend difficile le recrutement de nouveaux comédiens animateurs : soit au comédien fait défaut l'expérience de terrain, soit aux gens de terrain manque la pratique d'une discipline et de la création artistique.

Une telle formation devrait pouvoir bénéficier à des artistes qui dans le cadre de leurs projets de création, pourraient apporter leurs compétences propres dans des engagements ponctuels au sein de compagnies. En ce sens, les **axes** proposés par le **Rapport (bourses de recherche et résidences d'artistes)** constitueraient un point de départ prometteur à une collaboration avec des Hautes écoles et une perspective d'ouverture à une formation structurée au métier de comédien animateur.

Cette perspective donne encore plus de sens au soutien que le théâtre-action apporte au combat pour le statut d'artiste.

4. LES PUBLICS DU THÉÂTRE-ACTION, SES PARTENAIRES, LA DIFFUSION

4.1 La mixité et l'implication active des publics

Avec 1 à 2 % du budget de la culture, le T-A s'adresse aux 95 % des gens qui ne fréquentent pas ou très peu les institutions culturelles traditionnelles. Un public qui brasse la **mixité sociale** des genres, des origines, des âges, et par priorité celui qui est fragilisé par la vie : d'une part les spectateurs de nos pièces de théâtre et de l'autre les participants à nos ateliers de création collective. Le public de nos spectacles n'est pas un public de consommateurs passifs : le sens de toutes nos actions est que le spectateur comme le participant d'atelier deviennent des acteurs responsables, qu'ils s'interrogent sur le monde, qu'ils contribuent à le transformer, à le rendre plus solidaire.

4.2 Les partenaires

Les opérateurs institutionnels programmeurs de nos ateliers et de nos spectacles, sont de toutes régions de Belgique, rurales ou urbaines : mouvements d'éducation permanente, SAJ, Forem, CPAS, prisons, écoles, ONG, organisations de jeunesse, syndicats, mutuelles, centres d'hébergement, hôpitaux psychiatriques,... Pour **décloisonner** les lieux, les pratiques, *réseauter*, pour mieux se connaître, co-construire, nous favorisons les rencontres entre organisateurs et publics différents, les acteurs culturels et non culturels.

4.3 La diffusion : la question des quotas

Les lieux de nos diffusions sont au cœur de notre action parce qu'ils le sont pour nos publics : «décentraliser la culture », « déplacer les lieux culturels et l'offre culturelle vers les lieux de vie des citoyens » c'est notre quotidien ; « sortir la culture de ses lieux traditionnels » nous le pratiquons tous les jours, mais nous voulons aussi faire rentrer la culture de nos publics dans les lieux culturels plus traditionnels qui doivent s'ouvrir davantage à la population et au théâtre-action qui l'accompagne.

Le problème se pose toutefois de la programmation dans les Centres culturels (CC) de la plupart des spectacles de théâtre-action, propres et d'atelier, qui, liés à l'actualité, ne peuvent, par nature, s'anticiper. Le délai d'introduction de la demande Tournées Art et Vie de 6 semaines avant la représentation est un frein pour les programmeurs potentiels. Ce délai devrait être réduit, pour

inciter à la programmation. Par ailleurs, Lorsque les créations d'ateliers sont en état d'être diffusées, les « quotas » des CC sont déjà attribués.

Par ailleurs, nombre de « tiers lieux » naturellement accessibles aux publics les plus divers, disposent rarement de quota. Des quotas spéciaux devraient être affectés aux créations en lien avec la population, s'ajoutant pour ce qui concerne les CC, à leur quota ordinaire. Ce type de soutien à la diffusion pourrait aussi être directement affecté aux compagnies comme il l'est déjà par la COCOF en Région bruxelloise pour la diffusion de créations participatives dans des « tiers lieux ». Cette politique devrait s'étendre à la Région Wallonne par un accord politique avec la CFWB.

4.4 Les tiers lieux du théâtre-action

La plupart des compagnies de T-A ont créé des « tiers lieux » d'accueil d'ateliers et de diffusion de spectacles qui demandent à être soutenus tant pour leurs besoins en matériels qu'en personnel, et par l'attribution de quotas arts & vie spécifiques. Ces lieux sont le prolongement du travail de création collective avec la population locale qui y trouve sa participation à la vie culturelle et à la mixité sociale. La gestion de ces lieux demande des moyens à la mesure de ces enjeux et de ces initiatives.